

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 2 avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	11

Date de la convocation
27 MAR. 2025

Date d'affichage
27 MAR. 2025

Objet de la Délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le 2 avril à 20h 40,
le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : M. Jean-Paul BERGES, Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Fabien DUPRONT, M Cédric FONTAN, Mme Martine GOUZENNE, M Olivier JAQUEMET, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : Mme Estelle GOURIER, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Maryse DARNAUD.

OBJET : Approbation du compte de gestion 2024 M57

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le SGC AUCH.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Service de gestion comptable est conforme au compte administratif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	597 115,86	324 208,09
Section de fonctionnement	600 487,46	840 521,54

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme
Acte rendu exécutoire
publication

du _____

Le Maire

Marie-Line EVERLET

